



Décharge de responsabilité Résiliation de l'offre de maintenance

Site internet concerné:

www.

En validant la résiliation du pack de maintenance, le client reconnaît que :

1. La résiliation prendra effet à la prochaine échéance annuelle du contrat, sous réserve du respect du délai de préavis.
2. Aucun remboursement partiel ne sera effectué pour une période de maintenance déjà entamée.
3. L'ensemble des services inclus dans le pack (mises à jour, sauvegardes, monitoring, support et vérifications techniques) cessera à la date effective de résiliation.
4. En l'absence de maintenance active, le prestataire ne pourra plus garantir la stabilité, la sécurité, la compatibilité ou les performances du site.
5. Aucune restauration, récupération de données ou intervention corrective ne pourra être exigée du prestataire après la résiliation, y compris en cas de panne, piratage, erreur humaine ou dysfonctionnement technique.
6. Le prestataire ne pourra être tenu responsable d'une perte de chiffre d'affaires, d'une atteinte à l'image, d'une interruption d'activité ou de tout dommage indirect résultant de l'absence de maintenance.
7. Toute demande d'assistance ultérieure sera considérée comme une nouvelle prestation indépendante, réalisée uniquement sur demande et facturée au tarif horaire en vigueur, sans priorité de traitement.
8. Le client devient pleinement responsable de la gestion technique, des sauvegardes et de la sécurité du site dès la fin du contrat de maintenance.

Le client

Nom et prénom

Entreprise

Lieu et date

Signature du client

Yann Florio

Lieu et date

Signature du prestataire